

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: E.M. / A.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lement encore existantes, la deuxième catégorie n'existant plus que pour les jeunes gens omis dans les recrutements antérieurs. Nous avons donc des 199 394 enrôlés :

102 422 dans la première catégorie (armée permanente) ;

16 » deuxième » , et

96 956 » troisième »

La statistique nous donne encore plusieurs tableaux intéressants sur les différentes professions des hommes examinés, sur la taille, etc. Relevons les indications plus spécialement relatives à l'instruction des hommes qui se sont présentés. On trouve le

64,37 % d'examinés sachant lire et écrire ;

33,70 % ne sachant ni lire ni écrire ;

1,87 % sachant seulement lire.

L'effectif de l'armée au 30 juin 1900 se décompose comme suit :

Armée	{ sous les armes	249 821	
permanente	{ en congé illimité	575 520	825 341
Milice mobile en congé illimité			307 696
Milice territoriale en congé illimité.			2 222 637

A. F.

BIBLIOGRAPHIE

Die Automobilen für schwere Lasten und ihre Bedeutung für militärische Verwendung, par C.-P. Mirandoli, lieutenant-colonel du génie, traduit de l'italien par O. Layriz, lieutenant-colonel z. D. — 1 brochure de 60 pages, avec 21 figures. — Berlin 1901, S. Mittler & fils.

Le lieutenant-colonel Layriz s'est fait depuis quelque temps le porte-bannière en Allemagne des automobiles et des applications qu'on peut en faire à la guerre, aussi bien pour le transport des personnes que pour les convois pesants. Il a voulu, pour faire pénétrer plus encore ses idées, donner connaissance des articles très substantiels et fort intéressants qu'a publiés en 1898 et en 1900, dans la *Rivista di artiglieria e genio*, le lieutenant-colonel du génie de l'armée italienne C.-P. Mirandoli.

La traduction du lieutenant-colonel bavarois est fidèle et soignée et rend parfaitement compte des travaux de son collègue italien. Les figures et les planches sont également très bien venues. L'Italie a été le berceau pour ainsi dire de la locomotion automobile appliquée aux « poids lourds », les locomotives routières y avaient acquis droit de cité dans l'armée bien avant que les autres Etats eussent eu l'idée de l'introduire pour leurs transports et dans leurs trains.

Ce genre de locomotion tendant à se répandre toujours plus et allant permettre de remplacer dans une certaine mesure, en campagne, la traction animale, tout ce qui peut contribuer à affirmer son importance et son utilité à la guerre mérite l'attention de l'armée. La brochure Mirandoli-Layriz lui apportera son appoint.

Ed. M.

Le pistolet automatique, système Bergmann, modèle 1901, par R. Günther, capitaine d'infanterie suisse.

Les premiers brevets pour la construction d'armes utilisant la force du recul ont été pris, sauf erreur, par M. Théodore Bergmann, à Suhl, Allemagne. Dès 1892, cet inventeur a cherché sans relâche à perfectionner l'arme dont les premiers modèles ont été livrés au commerce en 1892, 1893, 1894 et 1896. Le modèle de 1896 a servi aux premiers essais faits en Suisse en juin 1897.

Un nouveau modèle, paru en 1897, apporta une modification assez sensible dans le principe même de sa construction. Tandis que tous les modèles précédents étaient à canon fixe, sans calage du verrou, le pistolet modèle 1897 fut au contraire établi à *canon mobile, calé au verrou*, la pratique ayant prouvé que cette disposition permettait d'augmenter la vitesse initiale et par conséquent la portée et la pénétration.

Par la suite, l'inventeur, perfectionnant toujours, eut l'idée de réunir dans une même arme les avantages des deux systèmes (verrou libre et verrou calé au canon). Il estime y avoir réussi dans son dernier pistolet, modèle 1901, par l'introduction dans la culasse d'un dispositif ingénieux et simple, mais difficile à décrire ici en quelques mots.

Dans une intéressante brochure, d'une douzaine de pages, l'auteur décrit d'une manière très claire ce nouveau modèle, dont il résume comme suit les avantages principaux :

Facilité et sûreté du maniement. Pas de dérangement dans le fonctionnement provenant de l'introduction de deux cartouches à la fois dans le canon. Construction des plus simples. Précision et pénétration entièrement suffisante. Forme extérieure élégante et poids léger.

Les personnes qui s'intéressent au développement des armes automatiques liront avec plaisir la brochure du capitaine Günther. de M.

L'ordinamento ternario della fanteria rispetto alla tattica e all'avanzamento degli ufficiali, par le capitaine G. Cecchi, du 24^e régiment. Pinerolo, 1901, chez Chiantore-Mascarelli.

La question d'une réorganisation de l'infanterie n'est pas nouvelle, mais il faut savoir gré à l'auteur d'avoir tenu à publier ses idées. Un opuscule comme celui du capitaine Cecchi marque mieux que quelques articles de journaux ; il a également plus de chance de succès.

L'auteur est partisan des « unités ternaires » et commence en préconisant la formation des bataillons à trois compagnies. A l'appui de sa thèse, il émet des raisonnements tactiques intéressants et justes. Quant aux autres considérations, l'auteur nous semble être aussi bien dans le vrai en posant comme principe que « la squadra » ou le groupe en Italie, doit être « l'élément » pour la surveillance du feu ; la section est conduite par le lieutenant qui laisse à ses chefs de groupes la surveillance complète du feu.

Les propositions du capitaine Cecchi sont naturellement calculées pour l'organisation de l'armée italienne qui compte actuellement quatre-vingt-seize régiments, soit quarante-huit brigades. Il voudrait donc avec chaque deux régiments en former trois, les brigades auraient ainsi trois régiments à neuf compagnies, chaque compagnie trois sections.

Ce système ne serait guère plus coûteux que le groupement actuel et pourrait rendre des services considérables par suite de l'emploi plus rationnel des forces. A. F.